

Le D.E.J.E.P.S.

Le Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'Education populaire et du Sport est un diplôme de niveau III, il est inscrit au répertoire national des certifications.

Compétences attestées par le référentiel de formation
«**Spécialité Animation Socio-éducative et Culturelle**»

Concevoir un projet d'actions dans le cadre des objectifs de l'organisation

- Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'actions
- Conduire des démarches pédagogiques
- Conduire des actions de formation

Compétences visées par la mention

«**Développement de projets, territoires et réseaux**»

- Piloter la mise en oeuvre de projets d'animation dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire
- Soutenir le travail de l'équipe
- Organiser le travail avec des partenaires.
- Mettre en oeuvre des démarches participatives d'éducation populaire
- Accompagner l'implication des bénévoles
- Organiser la mobilisation des moyens
- Conduire des interventions de formation au sein de son équipe.

Public et conditions d'accès.

Salariés dans l'animation, bénévoles ou volontaires qui souhaitent acquérir une qualification professionnelle et l'obtention d'un diplôme de l'animation socioculturelle.

Exigences préalables requises pour accéder à la formation

Être titulaire de :

- L'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (pour les moins de 25 ans);
- L'attestation de formation aux premiers secours.

et

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
 - soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
 - soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois ;
 - soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.
- (Niveau IV : B.E.A.T.E.P. - B.P.J.E.P.S.)

**C.E.M.E.A.
FOYERS RURAUX
LEO LAGRANGE**

Référentiel de certification.

Les quatre unités de compétences capitalisables constitutives du référentiel de certification du diplôme, définies à l'article 7 du décret du 20 novembre 2006 sont définies par les objectifs terminaux d'intégration suivants :

Dans les deux unités capitalisables transversales

UC 1 Être capable de concevoir un projet d'action ;

UC 2 Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action.

Dans l'unité capitalisable de la spécialité :

UC 3 Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative.

Dans l'unité capitalisable de mention :

UC 4 Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité.

Délivrance du diplôme conditionnée par la validation des quatre UC

Durée et coût de la formation.

La formation est d'une durée de 700 heures en centre de formation, elle se déroule sur NANCY ou environs en alternance à raison d'une semaine par mois sur une période de deux années.
(Calendrier disponible sur demande).

Coût pédagogique de la formation :

(700 heures en centre sur 2 ans) - 8 736 €

Organisation de la Formation.

La formation est organisée en partenariat avec plusieurs fédérations d'Éducation Populaire.

Cette session est la troisième mise en place par ces fédérations.

Dossiers d'inscription sur demande à :

Union Régionale des Foyers Ruraux de Lorraine,

3 Bis Pixérécourt,

54220 MALZEVILLE.

Courriel : urfr.lorraine@mouvement-rural.org

Renseignements téléphoniques au 03 87 52 47 44

Formation en cours d'habilitation, susceptible de modifications.

Calendrier :

Date limite d'inscription : 5 avril 2013.

Sélection : 6 mai 2013.

Positionnement : à partir du : du 27 au 30 mai 2013.

Formation : début 10 juin 2013

Fin de formation : 20 mars 2015.

D.E.J.E.P.S

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE OU CULTURELLE

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS : TERRITOIRES ET RÉSEAUX